

# Les procédures pénales contre les maltraitements animaux augmentent

**Scandale** L'affaire d'U.K., l'éleveur thurgovien qui maltraitait depuis des années ses chevaux, prend chaque jour plus d'ampleur. L'association contre les usines d'animaux (VgT), à l'origine de la dénonciation, a aussi porté plainte contre le vétérinaire cantonal pour abus d'autorité. Selon son meneur, Erwin Kessler, celui-ci serait «directement responsable de l'état incroyablement déplorable des bêtes». Le vétérinaire aurait «sciemment et intentionnellement» protégé l'éleveur, notamment en l'avertissant au préalable de ses contrôles, de sorte à ce qu'U.K. puisse se préparer. Le vétérinaire aurait agi ainsi par peur des colères d'U.K. «Il aurait dû demander la protection de la police», conclut-il.

L'affaire ne s'arrête pas là. Alors que ses bêtes squelettiques ont été évacuées mardi, l'éleveur possède probablement d'autres chevaux répartis dans deux alpages grisons, révèle une enquête du *Blick*. Les bêtes seraient dans le même état que leurs congénères de Hefenhofen (TG). Personne ne les a encore signalés au vétérinaire, précise le journal.

## Prison ferme

Si cette histoire paraît particulièrement abominable, les cas de maltraitance envers les animaux - notamment les porcs et les bovins - indignent régulièrement l'opinion publique. Les procédures pénales ont d'ailleurs augmenté au cours des dernières années. Selon les rapports de l'Of-



KEYSTONE/ENNIO LEANZA

fice fédéral des affaires vétérinaires (OSAV), 2368 procédures ont été ouvertes en 2016, contre 1679 en 2014, soit une augmentation de 29% en deux ans, et même de 52% par rapport à 2010. Presque toutes débouchent sur une condamnation (91,25% en 2016, 88,2% en 2015). Les peines prononcées se traduisent en grande majorité par une amende pouvant varier de 100 à 2500 fr. Une dizaine de peines de prison, dont cinq ferme, ont été prononcées.

## Dénonciations

L'association Quatre Pattes constate également dans sa pratique une augmentation des dénonciations pour maltraitance envers les animaux. «La fondation a aussi vu le nombre d'appels relatifs à des questions de bien-être animal ou de cruauté animale croître. Mais cela ne signifie pas nécessairement un plus grand nombre de

violations de la loi sur la protection des animaux, nuance sa porte-parole Marion Lombard. L'application du droit pour les animaux s'est nettement améliorée au cours de ces dernières années.»

## Autorités plus réactives

La Protection Suisse des Animaux (PSA) partage ce constat. «Nous sommes convaincus que la sensibilité a augmenté par rapport au bien-être des animaux, non seulement au sein de la population, mais aussi des autorités vétérinaires compétentes», se réjouit sa porte-parole Helen Sandmeier. Selon la PSA, les autorités se montrent aujourd'hui plus réactives lors de signalements de maltraitance. «Les améliorations ne concernent cependant que la partie administrative de l'exécution, regrette-t-elle. Dans le domaine du droit pénal, nous ne constatons par contre aucun progrès véritable. Les cruautés infligées aux animaux continuent d'être traitées avec complaisance.»

Le type de maltraitements n'évolue pas: les infractions les plus courantes concernent de mauvaises conditions de détention ou des traitements insuffisants en cas de maladie. La PSA fait en outre face à une augmentation des cas de «thésaurisation des animaux», soit la détention de bêtes dans un espace plus petit qu'il ne peut en contenir. Quelque 90 chevaux ont d'ailleurs été évacués chez U.K., alors qu'il détenait une autorisation pour 60 seulement. **Lucie Monnat**